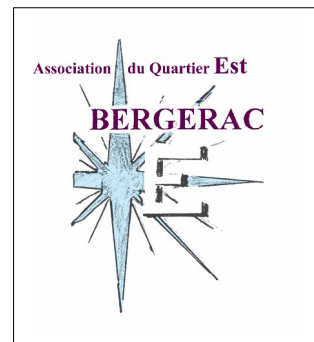


Protection et Avenir
du Patrimoine et de
l'Environnement



Bergerac, le 9 août 2022

Monsieur le Sous-préfet de Bergerac Jean Charles JOBART

Monsieur le Sous-préfet,

Le 3 août 2022 des explosions se sont produites dans le hangar (bâtiment 75) de l'entreprise MANUCO (propriété à 100 % du groupe EURENCO). Ce hangar stockant de la nitrocellulose était en maintenance (intervention de sous-traitants). Selon l'avis du groupe EURENCO « les fortes températures et le très faible taux d'humidité ont également pu jouer un rôle ». Le Bureau d'Analyse des Risques Industriels (BARPI) partage ce point de vue dans une note publiée en mai, il rappelle que « dans les installations industrielles les fortes chaleurs sont à l'origine de nombreux événements industriels, qu'elles en soient la cause ou un facteur aggravant, le principal phénomène rencontré est l'incendie ».

Question de notre association : doit-on faire de la maintenance en présence de nitrocellulose avec la chaleur actuelle ?

L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2022 au titre des installations classées pour la protection de l'environnement a actualisé des prescriptions techniques encadrant l'exploitation des installations de la société MANUCO sur la commune de Bergerac, précisant :

- article 9-4-2 maîtrise des procédés
- article 9-5-4 surveillance et détection des zones de dangers
- article 9-15-5 températures extrêmes
- article 11-4-3 rapport annuel et information du public « ce rapport est adressé de préférence par voie électronique au plus tard le 31 mars de chaque année au préfet de la Dordogne, à l'inspection de l'environnement, au maire de Bergerac et à la Commission de Suivi de Site »

Comme notre association l'a précisé dans l'article du journal Sud Ouest du 6 août l'information du public, notamment des riverains est insuffisante. Précédemment des réunions publiques, journées portes ouvertes ont été organisées par la SNPE.

La Commission de Suivi de Site ne s'est pas réunie depuis le 12 février 2020. Compte tenu de l'accident du 3 août 2022 il nous paraît nécessaire que l'Etat convoque une réunion extraordinaire de la Commission.

Avec nos remerciements, nous vous prions de croire, Monsieur le Sous-préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Copies
Journal Sud Ouest, Journal Le Monde,
Michel Le Cler (Coordination nationale
des associations riveraines des sites SEVESO)

Georges BARBEROLLE
Président des Associations